

COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 juin 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 29
" " présents : 20
" " ayant donné pouvoir : 05
" " votants : 25



Date de la convocation : 22 juin 2016

Date de l'affichage : 4 juillet 2016

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, Mme DELACROIX, Mme BENOIT, M. PERNOT, Mme TBATOU, M. BONJOUR, Mme BADOR, M. BINDA, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, Mme JANIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. DUPREZ, M. LENG.

EXCUSES : M. GRENIER (pouvoir donné à M. DUSSOUILLEZ), Mme MILLET (pouvoir donné à M. TISSOT), M. BOUVET-DIT-MARECHAL (pouvoir donné à Mme MARTIN), M. BERNARD (pouvoir donné à Mme DELACROIX), Mme GUICHARDIERE (pouvoir donné à M. DUPREZ), Mme SEGUIN, M. MIGNOTTE, Mme RAME.

SECRETARE DE SEANCE : Véronique DELACROIX

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- Je commence par les pompiers qui remercient la commune pour la tenue de leur rassemblement régional, ils remercient également le personnel municipal qui a contribué à cette journée.

Nous avons reçu les remerciements de Monsieur Benjamin Gattaz à qui nous avons attribué une bourse « jeune » de 1 000 €. Il nous a fait une sympathique lettre de remerciement. Benjamin Gattaz est un Champagnolais qui est licencié au Grand Bornand, qui suit des études de sportif de haut niveau. Bien qu'étant encore cadet, il est vice-champion de France sénior de Boardcross, sachant que le champion de France est également champion du monde. C'est donc un espoir champagnolais de très haut niveau. Souvenez-vous de ce nom : Benjamin Gattaz.

Ligue Régionale de la Côte d'Azur : remerciements pour l'accueil des participantes à « Toutes à Strasbourg » (course féminine de cyclotourisme reliant la Côte d'Azur à Strasbourg).
(La réception a eu lieu en mairie le 1^{er} juin)

Valentin Hatüy : remerciements pour la subvention qui leur a été attribuée.

Les Ateliers du Mont Rivel : remerciements pour l'organisation du vernissage de leur exposition.

France AVC 39 : remerciements pour le prêt de la salle de la Base de la Roche pour le pique-nique organisé le 12 juin.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Adoption de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2016 qui vous a été adressé le 16 juin 2016

M. le Maire.- Vous avez reçu le PV de la séance du 25 mai par mail le 16 juin.
Y a-t-il des questions ?
Je le mets au vote pour approbation : qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations du Conseil Municipal

M. le Maire.- Vous avez également reçu les décisions prises par le Maire. Ce ne sont que des droits de préemption. La commune n'était pas concernée.

La secrétaire de séance sera Madame Delacroix.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL, COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez.- Merci Monsieur le Maire.
"Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE
RESSOURCES HUMAINES	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (35/35)	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe au 01/07/2016 (35/35)
SECRETARIAT GENERAL	Rédacteur (31/35 ^{ème})	Rédacteur (14/35 ^{ème})

Les membres de la commission sécurité, personnel et communication, ont émis un avis favorable lors de leur réunion du mardi 14 juin 2016.

Il est demandé aux conseillers municipaux de délibérer sur ce nouveau tableau des effectifs."

Le premier poste est une mutation vers le Centre de gestion et, inversement, du Centre de gestion vers le service Ressources Humaines.

Le deuxième est une mutation d'un poste à la communauté de communes, il évolue avec la future fusion de Champagnole et Nozeroy. Le poste de communication va devenir plus important au sein de la communauté de communes et il resterait aussi actif au sein de la ville de Champagnole.

Avez-vous des questions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

2. Rémunération des animateurs saisonniers des accueils de loisirs

M. Dussouillez.- Les membres de la commission sécurité, personnel et communication, après avoir émis un avis favorable lors de leur réunion du mardi 14 juin 2016 proposent aux membres du Conseil municipal de maintenir pour l'année 2016 le niveau de rémunération des animateurs saisonniers comme suit :

Année 2016

Animateur titulaire B.A.F.A	51 €
Animateur stagiaire B.A.F.A.	42 €
Animateur non diplômé	37 €
Animateur exerçant les fonctions de directeur adjoint	52 €
Directeur, B.E. STAPS	57 €
Vacation nuit	23 €
Animateur stagiaire bourse B.A.F.A.	21 €

Y a-t-il des questions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

3. Convention de coordination entre la police municipale et la gendarmerie

M. Dussouillez.- "Dans l'exercice de ses missions quotidiennes, la police municipale a vocation, dans le respect de ses compétences, à intervenir sur le territoire de la commune.

Champagnole étant en zone gendarmerie nationale, les interventions de la police municipale se font en coordination avec l'action de la gendarmerie.

Une convention encadre cette coordination. Elle est établie à partir du diagnostic local de sécurité réalisé par la gendarmerie nationale.

La convention actuelle (qui était valable trois ans) arrivant à terme, il est nécessaire d'en établir une nouvelle.

Les membres de la commission sécurité, personnel et communication, après avoir émis un avis favorable sur cette convention lors de leur réunion du 14 juin 2016 proposent au Conseil municipal de délibérer et de permettre au maire de signer les documents nécessaires."

Cette convention, dont vous avez le projet, a été validée par la préfecture. Ce qui change par rapport à la dernière, c'est que la vidéoprotection a été rajoutée. Les liens qui se font entre la gendarmerie et la police municipale vont apparaître dans cette convention qui est à nouveau valable pour trois ans.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

4. Verbalisation électronique : convention avec l'ANTAI

M. Dussouillez.- "La commission a abordé et validé lors de ses précédentes réunions le passage à la verbalisation électronique pour la police municipale de Champagnole.

Lancé en 2009, le procès-verbal électronique (PVE) est destiné à remplacer progressivement la contravention papier. Ce processus conduit par l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) porte sur la dématérialisation complète de la chaîne contraventionnelle des amendes des 4 premières classes qui devient plus rapide et sécurisée.

Lors d'une infraction, l'agent la constate et la relève avec un outil dédié (un smartphone en ce qui concerne la police municipale de Champagnole). Les données sont ensuite télétransmises depuis le service verbalisation au centre national de traitement. Le titulaire est alors identifié par le système d'immatriculation des véhicules. L'avis de contravention est édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation.

Cette dématérialisation apporte en outre une gestion de temps appréciable sur les tâches administratives des agents de police municipale (ressaisie des souches, traitement des contestations, régie de recettes...) et supprime également le coût d'impression des carnets de timbres amende.

Le dossier avance et nécessite la signature d'une convention entre l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

La convention détaille les règles et le rôle des agents de la police municipale dans la mise en œuvre de la verbalisation électronique.

Un subventionnement pour réduire le coût de ce nouvel équipement est possible et fera l'objet d'une demande ultérieure.

Les membres de la commission sécurité, personnel et communication ont émis un avis favorable lors de leur réunion du mardi 14 juin 2016.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le principe de la verbalisation électronique, d'approuver la convention à conclure avec l'ANTAI.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Vous avez une feuille qui schématise le circuit du PVE (PV électronique). Il s'agit avant tout de réduire les tâches administratives de la police qui subit une restructuration depuis quelques années maintenant. Ce que nous avons souhaité apporter, avec la commission et Monsieur le Maire, c'est que les contrevenants se voient tout de même avertis qu'ils ont eu une contravention. C'est ce qui fera l'objet de pose de papiers sur les parebrises. Je vais vous le faire passer, en espérant que vous n'en aurez pas sur vos parebrises ! Il avertira la personne qu'une contravention a été établie à l'encontre du véhicule.

Ce qui ne remet pas en cause la politique de la ville sur les contraventions qui sont émises puisqu'elle se cantonne essentiellement sur les arrêts-minute, sur les stationnements gênants et les places personnes handicapées.

Il faut savoir aussi que le logiciel avec lequel travaille la police actuellement n'est plus mis à jour par l'Etat depuis un certain temps déjà. Toutes les nouvelles contraventions qui pouvaient être dressées ne rentraient pas forcément dans tout ce qui était télétransmis.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. Duprez.- Monsieur le Maire, Chers collègues, voilà quelque chose qui nous chipote énormément, que nous ayons des contraventions lorsque nous sommes mal garés, c'est normal, il n'y a pas de problème. Ce n'est pas une remise en cause de la contravention en elle-même lorsqu'il y a une infraction. Par contre, cette numérisation excessive, le pistage du citoyen, commence à m'agacer sérieusement. Cela devient insupportable. On rentre dedans en disant que cela va réduire les tâches administratives mais c'est un prétexte pour permettre un flicage excessif des uns et des autres.

Mes chers collègues, si vous voulez rentrer dans ce système de société, allez-y, votez pour, ne vous gênez pas mais nous, nous voterons contre.

Il est clair que c'est trop. Cela commence à faire beaucoup trop sur le simple principe de la liberté du citoyen. Sur le simple principe de la liberté du citoyen, nous sommes sans arrêt fliqués par du numérique ou par je ne sais quoi. Sur ce principe, ce n'est pas le type de société que nous souhaitons, nous voterons donc contre. Prenez vos responsabilités.

M. le Maire.- Je voudrais ajouter un point à ce qu'a dit David. Ce fameux logiciel de verbalisation nous vient de l'Etat et il date d'il y a un moment. Si nous sommes quasiment tenus d'aller vers ce système, c'est à la demande de nos agents également. Mais l'Etat n'entretient plus ce logiciel que nous avons pour les contraventions et il n'est pas compatible avec l'évolution du nôtre. Ce qui fait que ça bloque. D'après le spécialiste en informatique qui s'en occupe, il faut informatiser les PV, sinon ils ne pourront plus en mettre.

M. Duprez.- C'est merveilleux !

M. le Maire.- Non, il ne faut surtout pas entrer dans ce schéma, car ce sera la porte ouverte pour se garer n'importe où.

M. Duprez.- C'était une plaisanterie.

M. le Maire.- Techniquement, nous sommes quasiment obligés d'y aller. Mais c'est vrai que cela fait plaisir également à nos policiers municipaux et à leur chef, je ne dis pas que cela va leur faciliter la tâche. C'est pour cette raison que je tenais à ce qu'un petit papillon soit mis afin de prévenir les gens, qu'ils ne reçoivent pas une amende sans avoir su qu'ils avaient été pris pour une infraction.

M. Bonjour.- De toute façon, les PV sont arbitrés et l'étiquetage est le même qu'avant. Je ne suis pas tellement favorable à cela parce que c'est l'occasion de supprimer le gâchis de papier. Quand vous êtes pris par un radar, vous le recevez chez vous de la même manière.

M. le Maire.- Non, il est bien de prévenir les gens.
Joël.

M. Vuillemin.- Ce système de verbalisation électronique devient obligatoire. Il n'y aura plus de timbre-amende. Le ministère public ne veut plus s'en occuper non plus, ce n'est dorénavant plus son rôle. Donc tout ce qui est papier sera terminé. On est l'une des seules communes à avoir encore ce système.

M. Dussouillez.- Nous n'étions en effet pas à la pointe !

M. le Maire.- Nous tenons à prévenir les gens. Les quelques fois où je me suis fait prendre au radar, sachant que j'ai perdu plus de points avec des voitures à mon nom que quand ce n'est pas moi qui étais au volant, je m'en suis aperçu.

Je tiens donc absolument à ce que les gens soient prévenus parce que quand on reçoit un courrier nous indiquant que nous avons une contravention, ce n'est pas forcément réjouissant.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Duprez.- Je n'ai pas de question. Les arguments donnés sont vos arguments. Pour nous, il est clair que ce type de numérisation exponentielle de la société, même avec des arguments techniques, est vraiment un problème de société et j'y suis vraiment opposé. Catherine Guichardière également. Il faut en effet en faire mais là, c'est un peu trop.

M. le Maire.- Chacun a le droit de voter comme il l'entend, en sachant que nous sommes tout de même moins « fliqués » à Champagnole qu'à Besançon où, lorsqu'on se stationne, il faut enregistrer son numéro d'immatriculation à la borne.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Dussouillez.- On passe au vote : quels sont ceux qui sont contre ?

(M. DUPREZ et par pouvoir de vote, Madame Guichardière)

Y a-t-il des abstentions ? (M.LENG)

Je vous remercie.

J'en ai terminé.

M. le Maire.- Merci Monsieur le premier adjoint.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

5. Attribution de subvention à l'association « les Amis des Orgues »

Mme Martin.- "Les membres de la commission Développement Culturel, réunis le 1^{er} juin ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 400 € à l'association les Amis des Orgues du Haut Jura. En effet, du 30 juillet au 14 août 2016, seront organisées les 20èmes Estivales des Orgues du Haut Jura.

La thématique 2016 est axée sur les artistes qui ont marqué le festival par leur engagement et leur singularité.

Cette année, les organisateurs souhaitent édifier la programmation à travers plusieurs lignes directrices : l'esprit de la danse, la lumière, les claviers anciens et l'improvisation.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 400 € à l'Association les Amis des Orgues du Haut Jura."

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

6. Rapport d'activités 2015 de la bibliothèque municipale

Mme Martin.- Je pense que vous avez tous lu le rapport d'activités puisqu'il vous a été transmis ces derniers jours.

Il n'y a pas de changement dans l'organisation du service : les horaires, le personnel, les missions qui sont en rapport avec le public et surtout les missions hors public, le catalogage qui prend énormément de temps aux personnels. Il y a l'accueil des stagiaires puisque, tous les ans, on essaie de prendre un certain nombre de stagiaires, nous en avons pris 7 en 2015.

L'offre documentaire est composée de fonds propres, des dons et surtout des acquisitions. On procède chaque année au désherbage sur une semaine. Il y a un fonds mis à disposition gracieusement par la médiathèque départementale du Jura. J'en profite pour remercier Monsieur le Président du Conseil départemental. Il y a le dispositif Jumelle, l'accès au catalogue de la coupe de France.

Au niveau du public, nous sommes confrontés, comme toutes les bibliothèques, à une baisse du nombre de lecteurs de 3 % cette année alors que, jusqu'en 2013, nous progressions. Il y a de plus en plus de Champagnolais puisque nous avons atteint les 50 %. La diversification des activités proposées est plus que nécessaire pour gagner de nouveaux inscrits. On s'aperçoit qu'on stabilise le nombre de nouveaux inscrits. Par contre, on a du mal à stabiliser le nombre d'inscrits tous les ans.

Au niveau des prêts, vous avez le total, ainsi que pour la fréquentation. En résumé, 51,30 emprunteurs par jour en moyenne. Notre mission est de mettre la culture à la portée de tous et particulièrement des personnes ne franchissant jamais les portes de la bibliothèque. Nous proposons un certain nombre d'activités tout au long de l'année en résonance avec les goûts et les compétences des usagers.

Les animations : « Grandes histoires pour petites oreilles » concerne les enfants très tôt puisqu'ils ont de zéro à 3 ans. On s'aperçoit que les effectifs sont toujours en progression. Je vous invite d'ailleurs à participer à une séance. « Lire et faire lire » en partenariat avec l'UDAF et la Ligue de l'enseignement, c'est destiné aux animations périscolaires et on s'appuie sur les retraités pour aller faire des interventions dans le périscolaire. « Les petites fugues littéraires ». En partenariat avec le centre régional du livre, nous accueillons tous les ans des auteurs. « Mélo d'Histoires » avec le Conseil départemental. Une initiative 2015 : Le prix littéraire, qui a bien démarré puisque nous avons eu 250 retours. On vient de procéder à la remise des prix de la deuxième édition. Je remercie d'ailleurs le jury composé de personnes qui consacrent du temps au prix littéraire. Accueil de groupes, portage au foyer Socié.

Je tiens à remercier notre équipe de la bibliothèque pour la qualité de ce document mais surtout pour le travail qui est réalisé tout au long de l'année.

Y a-t-il des questions ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Annelise.

TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

7. Attribution d'une subvention au Comité du Jura du Handball

Mme Bailly.- En fait, ce n'est pas une subvention mais un partenariat.

"Un tournoi international de Handball de l'EuroFest sera organisé à Koper en Slovénie du 2 au 8 juillet prochain. Plusieurs équipes féminines et masculines du monde entier se rencontreront.

Dans l'équipe des garçons, 3 enfants du club de Champagnole seront présents.

L'attribution d'une subvention exceptionnelle est sollicitée par le Comité du Jura du Handball.

De plus, différents supports de communication seront proposés.

Le logo de la Ville de Champagnole pourra y être apposé.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle attribuée au Comité du Jura du Handball."

Il s'agit surtout d'une demande de partenariat. Nous avons plusieurs possibilités, soit 150 € ou l'apposition de logo de la ville sur le tee-shirt des jeunes lors du tournoi, soit 100 € avec un logo un peu plus petit sur leur tee-shirt, soit 50 € pour être sur la page Facebook, donc sur Internet. Il y avait aussi une autre possibilité qui consistait à donner un lot que chaque enfant donne à l'équipe adverse lors d'une rencontre. C'est sur cette dernière possibilité que la commission a opté à titre de partenariat. Il y aura donc 12 serviettes de douche au logo de la ville qui seront données aux 12 garçons du Jura puisque nous ne sommes concernés que par des garçons. Les trois enfants du club sont trois garçons, ils ont moins de 13 ans. Il n'y a pas de fille de Champagnole dans cette équipe du Jura. Les 12 garçons qui partent samedi auront donc chacun une serviette au logo de la ville à remettre à un jeune en face de lui pendant le tournoi, et chaque club concerné a demandé à ses partenaires, ses sponsors actuels, de faire la même chose afin que les enfants repartent aussi avec des lots.

Un petit groupe de ces jeunes fait partie du club local.

Avez-vous des questions ?

M. Duprez.- Ce n'est pas une question mais une remarque. Si j'ai bien compris, si on voulait voir le logo de la ville de Champagnole, il fallait assister aux douches ou aller dans les vestiaires.

Mme Bailly.- Il sera sur le site du comité du Jura et également sur la page Facebook qu'ils vont ouvrir pour cet événement.

Pour faire floquer des tee-shirts, nous devons donner un accord sachant qu'ils partent samedi, c'était donc un peu juste. C'est la première fois que les équipes du Jura sont sélectionnées pour ce tournoi en Slovénie puisque c'est la 24^{ème} édition.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

8. Association de tir sportif : convention et subvention

Mme Bailly.- "Etablissement d'une nouvelle convention :

Une convention avait été établie en 1998 entre la Ville et l'Association de Tir Sportif afin d'autoriser l'occupation de la parcelle cadastrée Section BO n° 9 à usage de stand de tir. Il s'agit d'une ancienne carrière située dans la forêt communale sur le secteur de Curtil.

Considérant l'état des lieux et le projet d'aménagement d'un nouveau pas de tir de 50 mètres, il convient d'inclure la parcelle cadastrée Section BO n° 10 et une faible partie de la parcelle BO n° 8 dans le périmètre du stand de tir. Le projet s'intègre à l'intérieur d'anciens talus

de la carrière. Ceci a fait l'objet d'une validation sur place avec l'ONF, qui contresigne également la convention.

La nouvelle convention met ainsi à disposition de l'Association de Tir Sportif une surface de 7 835 m².

Elle est conclue pour une durée de 9 ans, renouvelable tacitement par période de 3 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention avec l'Association de Tir Sportif. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

"Subvention :

La commune avait installé le stand de tir sur le site de Curtil et l'association en accord avec la ville avait ensuite réalisé plusieurs aménagements et également un abri pour le pas de tir.

Or, la rédaction de l'ancien Plan d'Occupation des Sols ne permettait pas d'autoriser de construction. Ce n'est que récemment, après l'approbation du nouveau Plan Local d'Urbanisme, que le permis de construire a pu être régularisé et autorisé.

Suite à la réforme des taxes d'urbanisme, le permis de construire a engendré le versement par l'association de la taxe d'aménagement à la commune, soit une somme de 4 466 €.

C'est la raison pour laquelle, après avis de la Commission des Affaires Sportives en date du 22 juin 2016, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à l'Association de Tir Sportif d'un montant de 4 466 €. Il sera demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

9. Convention avec ENEDIS

M. le Maire.- "Il convient d'établir une convention avec ENEDIS (ex-ERDF) concernant le passage d'une canalisation électrique souterraine sur les parcelles communales cadastrées Section AI n° 102 et AL n° 117.

Il s'agit de procéder au remplacement d'un câble moyenne tension obsolète entre le transformateur situé vers le vieil hôpital et celui situé entre les bâtiments de l'OPH rue Saint-Exupéry.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de cette convention de passage avec ENEDIS. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Comme on passe sur des parcelles privées de la commune, on est obligé de faire une convention. On serait sur le domaine public, il n'y en aurait pas besoin. Ceci passe en dessous de l'HLM, donc en empruntant très peu la route, juste derrière l'hôpital, rue Saint-Exupéry et il

passé ensuite sous l'HLM, face aux jeux pour aller jusqu'au bout du HLM, pour ceux qui voient où c'est.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Y a-t-il des oppositions ?

Merci.

10. Acquisition de la résidence Mont-Rivel

M. le Maire.- "Le Centre Communal d'Action Sociale de Champagnole est propriétaire des résidences André Socié et Mont-Rivel. Suite à la rénovation complète du bâtiment, seule la résidence André Socié est désormais occupée. Cette opération a permis de regrouper sur ce seul site l'ensemble des résidents et ce dans des conditions de logement plus confortables.

La résidence Mont-Rivel est donc désaffectée et vacante depuis décembre 2015 et il n'est pas prévu de nouveau projet par le CCAS.

Le CCAS va continuer de gérer la résidence André Socié jusqu'à un éventuel transfert de compétence vers la Communauté de communes et la création d'un CIAS.

En revanche, il apparaît nécessaire de conserver dans le giron municipal les bâtiments de la résidence Mont-Rivel, c'est pourquoi il est proposé leur acquisition par la ville.

Il s'agit de la parcelle cadastrée Section AE n° 97 d'une surface totale de terrain de 3 180 m² et d'une surface de bâtiments de 1 610 m².

Le service des Domaines a évalué l'ensemble à un montant de 730 000 €. Il convient toutefois de déroger à cette évaluation, la cession étant prévue à l'euro symbolique.

En effet, même si le CCAS dispose d'une personnalité juridique propre, il est lié à la commune et est présidé par le Maire.

Par ailleurs, au niveau financier, c'est une subvention du budget général de la commune qui équilibre chaque année le budget du CCAS et ce à hauteur d'environ 110 000 €.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de l'ensemble immobilier représenté par la résidence Mont-Rivel par la commune de Champagnole à l'euro symbolique.

Lors de l'acquisition de la Résidence MT RIVEL par le CCAS, des prêts, visés ci-après, ont été contractés qu'il conviendrait donc de transférer à la commune.

N° actuels des contrats	Montant des capitaux dûs au 30/06/2016 en €	Date d'échéance	Périodicité échéances
<u>CDC 1190729</u>	<u>619.10</u>	<u>25/10</u>	<u>Annuelle</u>
<u>CDC 1190730</u>	<u>7 275.28</u>	<u>25/01</u>	<u>Annuelle</u>

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires."

Les résidences André Socié et Mont-Rivel appartenaient auparavant à l'Office municipal d'HLM.

La subvention du budget général de la commune qui équilibre chaque année le budget du CCAS à hauteur d'environ 110 000 € va augmenter un peu suite à la rénovation. A partir du moment où nous versons déjà 110 000 € au CCAS, nous n'allons pas racheter le bâtiment 730 000 €, nous l'avons déjà largement payé. A partir du moment où on reprend le bâtiment, il

est évident que l'on reprend les prêts qui vont avec, sachant qu'il ne reste pas grand-chose à payer.

Je tiens à vous signaler que le dernier Conseil d'administration du CCAS a délibéré pour la vente à la commune de ce bâtiment pour l'euro symbolique.

Y a-t-il des questions ?

M. Duprez.- Quelle est la destination de ce bâtiment ?

M. le Maire.- Nous n'en avons pas encore discuté, ni dans cette enceinte, ni en commission. On verra s'il y a des propositions, sachant qu'on ne va pas le rouvrir et le chauffer pour rien. Pour l'instant, je n'ai pas d'idée.

Il y a donc de fortes chances que nous payions des droits de Notaire parce que l'Etat considère qu'il est spolié.

On ne va pas s'arrêter là-dessus, la commune a trop à y perdre.

Mme Delacroix.- Juridiquement, c'est faisable.

M. Pernot.- Oui, puisque c'est argumenté.

M. le Maire.- Il n'y a pas que les frais de notaire, l'Etat en prend une grosse partie.

Mme Delacroix.- Même si la commune finance les CCAS, ce ne sont pas les mêmes postes.

M. Pernot.- donc ?

Mme Delacroix.- Je suis étonnée du fait que l'opération soit possible

M. le Maire.- On verra bien.

Quand c'est passé d'Office HLM au CCAS, c'était également pour 1 €.

M. Tissot- Est-ce qu'il y a eu des frais de notaire ?

M. le Maire.- Je ne sais pas. Je vous le dirai la prochaine fois. Bercy ne va pas nous oublier !

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

11. Acquisition de réserves foncières

M. le Maire.- Vous avez le plan au dos.

"Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Ville de Champagnole doit poursuivre l'acquisition de réserves foncières. L'objectif est notamment d'urbaniser le secteur situé au Nord Ouest de l'agglomération, entre la RD 5, l'ancienne route d'Ardon et les lotissements En Champagne et les Gravières. Il est classé en zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme, c'est-à-dire une zone d'urbanisation future.

Les terrains des conjoints Chauvin et Di Pasquale ont déjà été acquis ces dernières années. Il convient à présent de procéder à l'achat des terrains appartenant à l'indivision des conjoints Pernot. Il s'agit des propriétés suivantes :

Section	N° Parcelle	Surface en m ²
AW	70	6 340
AW	68	2 485
AW	99	3 625
BC	47	1 318
BC	46	697
BC	135	1 532
BC	50	1 575
BC	49	1 121
BC	133	2 736
BC	53	1 021
BC	52	1 375
BC	130	3 727
BC	112	2 496
	TOTAL	30 048

Il est également nécessaire d'acquérir la propriété de Monsieur Jean-François Brocard cadastrée Section BC n° 103 et 67 d'une surface totale de 5 105 m².

Le prix est de 8,50 € le m², ce qui est conforme à l'évaluation du service des Domaines et à celui appliqué aux précédentes acquisitions.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition des terrains appartenant à l'indivision des conjoints Pernot, d'une part et à Monsieur Jean-François Brocard, d'autre part, selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Lors du CA 2015, nous avons provisionné l'excédent 2015 pour ces acquisitions de terrain où nous avons déjà avancé au niveau des études. Ce sera en travaux à la fin de l'hiver 2017 afin de donner de nouvelles possibilités pour bâtir aux Champagnolais.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

12. Lotissement Le Bon Accueil : vente de terrain

M. le Maire.- Sur ce lotissement, il nous reste une parcelle et nous allons délibérer pour sa vente ce soir.

"Il convient de se prononcer sur la cession du lot n° 3 du lotissement « Le Bon Accueil », d'une surface de 877 m², cadastré section BD n° 761, à Monsieur Kaan Ozsarac au prix de 40,00 € HT le m² (évaluation du service des Domaines à 36,36 €/m²) auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de cette parcelle dans les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Il s'agit donc la dernière parcelle. Il y en a une qui s'est construite et, d'un seul, coup, les trois qui restaient sont parties.

Y a-t-il des questions ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

13. Vente de garage

M. le Maire.- Pendant que nous sommes sur les ventes, j'aimerais aborder la vente de garage. Je vous propose donc de vendre l'avant-dernier garage. Ce sont des garages vers l'ancienne MJC.

La ville de Champagnole a achevé la construction de 22 garages Place de l'Amitié. Ces garages sont cédés sous formes de copropriété selon l'état descriptif.

C'est comme d'habitude : la vente du lot 22 à Madame Vannet Stéphanie pour 11 000 € HT qui est le tarif habituel.

L'acheteur avait besoin d'acheter ce garage immédiatement. Si nous ne le passions pas maintenant, cela nous repoussait au Conseil de septembre. Voilà pourquoi ce point a été rajouté.

Sachant que l'évaluation des Domaines est de 10 000 €, nous le vendons 11 000 € HT.

La Ville de Champagnole a achevé la construction de 22 garages Place de l'Amitié, à l'arrière de la rue Clemenceau.

"Ces garages sont cédés sous la forme d'un lot de copropriété, et selon l'état descriptif de division établi par le géomètre.

La vente de plusieurs garages a été approuvée dans les précédentes séances et il convient de se prononcer sur la cession d'un lot supplémentaire :

Lot	Acquéreurs	Montant HT
22	Mme VANNET Stéphanie	11 000.00 €

Cet acquéreur devra également s'acquitter de la TVA au taux en vigueur.

Le prix est supérieur à l'évaluation du service des domaines qui s'élève à 10 000 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette cession immobilière selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?
Je mets au vote : qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

14. Projet d'habitat secteur Champagnolaise : approbation du principe d'aménagement

M. le Maire.- "Le site du stade de la Champagnolaise n'a plus de vocation sportive, les terrains d'entraînement des clubs de rugby et de football ayant été transférés au complexe sportif des Louaitaux.

Le Plan Local d'Urbanisme établi en 2011 avait anticipé cette transition et classé ce secteur en zone IAUC, c'est-à-dire une zone d'urbanisation future.

L'ensemble du site a fait l'objet d'un diagnostic archéologique suite à la prescription de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et un espace d'environ 2 000 m² doit être préservé et est rendu inconstructible en raison de la découverte de vestiges."

Il s'agit d'une tombe Gallo-Romaine.

"Le projet d'habitat, dans le respect des orientations d'aménagement du PLU, a pour objectif une densité renforcée, une diversification des types de logements et une mixité sociale.

Après réflexion et plusieurs réunions, il s'avère que les opérateurs locaux que sont l'Office Public de l'Habitat du Jura et la Maison pour Tous sont les organismes les plus appropriés pour atteindre cet objectif. Le principe d'aménagement sera présenté en séance, mais d'ores et déjà, le scénario est le suivant.

La Ville de Champagnole procéderait à la démolition des anciens bâtiments préfabriqués, se chargerait du permis d'aménager, réaliserait les travaux de voirie et réseaux divers, et céderait les ilots constructibles à l'OPH du Jura et la Maison pour Tous.

Ces deux opérateurs assureraient la maîtrise d'ouvrage d'une opération de construction de 45 logements :

- 1 immeuble locatif de 15 logements financés en PLUS/PAI (Prêt Locatif à Usage Social/Prêt Aidé d'Intégration)
- 1 premier bloc de 7 logements intermédiaires locatifs financés en PLS (Prêt Locatif Social)
- 1 second bloc de 7 logements intermédiaires en accession à la propriété proposé à la vente en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement)
- 1 première tranche de 8 pavillons jumelés en PSLA (Prêt Social Location Accession)
- 1 seconde tranche de 8 pavillons jumelés en PSLA

Ce projet permet d'apporter une réponse diversifiée allant du logement locatif social à l'accession à la propriété en passant par du logement locatif haut de gamme.

Objet	Qui	Délai
Validation du principe d'aménagement Désignation des maîtres d'ouvrage	Commune	2 ^{ème} trimestre 2016
Montage du projet d'aménagement /Dépôt du permis d'aménager/Consultation travaux	Commune	3 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestres 2016 1 ^{er} trimestre 2017
Travaux d'aménagement	Commune	2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestres 2017
Obtention de la DAACT	Commune	3 ^{ème} trimestre 2017
Etude Projet 1 & 2	OPH 39	2 ^{ème} semestre 2016 1 ^{er} semestre 2017
Etude Projet 3 & 4	Maison pour Tous	2 ^{ème} semestre 2016 1 ^{er} semestre 2017
Démarrage des travaux	OPH 39 Maison pour Tous	2 ^{ème} semestre 2017

Le terrain d'assiette du bâtiment collectif d'habitat social serait cédé à l'OPH du Jura à l'euro symbolique. Les autres ilots seraient acquis par l'OPH du Jura et la Maison pour Tous au prix de 40 € le m², soit un total de 241 440 €. La délibération relative à la transaction foncière interviendra ultérieurement.

Dans l'immédiat, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe d'aménagement du projet d'habitat sur le site de l'ancien stade de la Champagnolaise, avec les opérateurs suivants : l'OPH du Jura et la Maison pour Tous. Vous voudrez bien autoriser l'engagement des études nécessaires au permis d'aménager et aux travaux de VRD et autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

M. Laithier.- Ce projet a été chiffré en termes de nombre de logements et de types de logements. Il fait suite à plusieurs réunions de travail que nous avons eues ces derniers mois, depuis le début de l'année, avec l'Office Public de l'Habitat. Si on vous le présente ce soir, c'est parce qu'au niveau de l'OPH, le principe en a été admis puisque le Bureau de l'OPH a émis un accord sur ce projet et le Conseil d'administration de l'OPH l'a approuvé la semaine dernière.

Présentation d'un PowerPoint décrivant le projet.

M. le Maire.- Je vais apporter quelques précisions financières.

Je remercie l'Office départemental d'HLM et la Maison pour Tous de s'intéresser à cette plaque. On va, en gros, avoir 100 000 € de démolition des préfabriqués et 100 000 € pour le rond-point à l'intersection de la rue de la Vieille Eglise et la rue Gédéon David, ce qui permettra de faire ralentir la circulation dans ce secteur, plus environ 250 000 € d'aménagement à l'intérieur de la zone. Ce qui fait 450 000 €. On va vendre pour 240 000 € de terrain à l'OPH. Il reste donc 200 000 €. On va également encaisser les taxes locales d'équipement sur le permis de construire, pas forcément sur le gros bâtiment HLM mais sur les autres, ce qui va nous rembourser à peu près la moitié du restant. Ensuite, on va également recevoir des taxes foncières sur ces bâtiments, pas sur tous, pas les 15 logements sociaux HLM. Sur les 16 qui sont en compensation intégrée améliorée, nous allons toucher 30 % de taxe foncière, sachant qu'on touche tout de même la taxe d'habitation qui n'a rien à voir. Ceux qui sont en accession à la propriété sont complètement assujettis à la taxe foncière.

On va donc récupérer relativement rapidement l'investissement que la commune va faire.

Il y a également un autre gros avantage car cela fait à peu près 120 habitants. Je vous rappelle qu'en matière de démographie, nous faisons des efforts depuis des années pour fournir de l'habitat aux jeunes Champagnolais qui veulent s'installer, ainsi qu'à ceux de l'extérieur qui veulent venir nous rejoindre, qui sont les bienvenus. Ce qui nous a permis, entre 2008 et 2013, de ne reculer que de 198 habitants alors que c'est moins 2 000 pour Dole, moins 1 000 pour Lons, moins 500 pour Morez.

Ceci fait partie de tout ce que nous souhaitons fournir au niveau de la diversité de l'habitat. Nous allons parler du lotissement du Grand Parc où nous avons des parcelles à 50 € le mètre carré de 2 000 m² afin de conserver une certaine population sur Champagnole. Il nous faut de l'habitat pour tous, c'est-à-dire que là, on va être sur de l'accession à la propriété, sur du social. On a parlé d'agrandir la ZAC. Il nous faut également une partie qui sera plus cossue, ce qui rentre dans toute cette diversité que nous souhaitons avoir. C'est bien sûr grâce à l'habitat mais également grâce au travail que trouvent également les gens sur le secteur, dont plus de 200 emplois qui ont été créés dans le commerce, que nous arrivons à maintenir notre population. C'est extrêmement important car si la population venait à baisser, cela entraînerait des baisses de dotation de l'Etat. Ce qui est normal puisque nous aurions moins d'habitants mais nous entrerions alors dans un engrenage infernal. Ceci aide donc au maintien de notre population.

Monsieur le Président de l'Office HLM et de la Maison pour Tous.

M. Pernot.- Merci Monsieur le Maire. Merci de ta confiance à l'OPH 39 puisque, comme vous le savez, il y a eu une restructuration au niveau de l'Office de l'Habitat départemental avec les fusions qui se sont organisées et qui ont fait que l'OPH de Champagnole, notre office HLM, a fusionné avec l'OPH 39, tout comme le Foyer Jurassien. Dans cette grande fusion, il y a toujours eu la volonté de conserver un opérateur patrimonial indépendant du logement social avec son propre fonctionnement. C'est pour cela que nous avons décidé de réactiver la Maison pour Tous, chère à nos prédécesseurs, aussi bien à la mairie qu'au Conseil départemental puisque c'est André Socié qui avait relancé cette opération née dans les années 30. Il l'a par la suite vraiment développée. Nous allons nous souhaiter la même réussite que lui.

Nous avons donc décidé, avec le Directeur de l'OPH 39, de nous mettre à disposition cet outil de promotion immobilière qui a l'avantage de pouvoir travailler à tous les niveaux, donc aussi bien pour construire du logement social que de l'accession à la propriété, que de faire de l'immobilier de luxe si tant est qu'un marché puisse se présenter.

Nous installerons la Maison pour Tous à Champagnole parce qu'il fallait que ce soit un élément différencié de l'OPH. Le logement social a sa finalité, a sa fonction. Il est clair que cette structure immobilière d'un nouveau genre, si je puis dire, si elle renaît du passé, elle doit également avoir son propre destin. C'est pour cette raison que l'OPH 39 est installée sur Lons le Saunier et que nous installerons la Maison pour Tous à Champagnole, dans les locaux historiques du Foyer Jurassien puisque nous récupérons la vitrine où il y avait un magasin de sport dernièrement. Les bureaux seront installés à cet endroit et nous récupérerons également les bureaux de l'arrière-cour du Foyer Jurassien pour installer cette société qui va œuvrer pour l'ensemble des communes du département.

Je suis content puisque nous avons deux projets un peu emblématiques, un qui nous a été proposé par la commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux, et je remercie Madame Vespa. Il s'agit d'un beau projet sur le parc qui est au milieu du village. Et nous avons donc également cette plaque à Champagnole et, là aussi, nous essaierons de démontrer l'efficacité de la Maison pour Tous. Ce sera vraiment deux projets sur lesquels nous allons concentrer toute notre énergie pour être sûr de la réussite puisque, quelque part, ce seront nos futures garanties auprès des clients qui viendront à nous, les "clients" étant tous les maires du département du Jura.

Il est clair que sur la plaque de la Champagnolaise, lorsqu'on a prévu la plaine de jeux, on devait retrouver une destination de logements. C'est pour cette raison qu'il est bien que nous ayons un système aussi diversifié qui puisse être proposé par la Maison pour Tous pour essayer d'installer 120 personnes, ce qui n'est pas une mince affaire. Il va donc falloir œuvrer, c'est pour cela que je vous conseille de ne pas trop vous arrêter sur cette forme-là. L'immeuble social verra certainement sa construction et les autres se feront en fonction de la vente, ce qui va obliger la Maison pour Tous à trouver des clients à vos côtés pour que nous puissions remplir facilement un programme immobilier de cette nature.

Je suis très optimiste et je remercie encore toute l'équipe et vous en particulier, Monsieur le Maire, et l'ensemble du Conseil municipal, de la confiance qui est faite à l'OPH 39 mais surtout à l'action immobilière avec la Maison pour Tous, pour que ce projet soit une véritable réussite. Merci également de la confiance que vous accordez a priori puisque, à ce jour, on n'a pas de démonstration à vous faire avec un ensemble construit. Il faut bien débiter un jour, donc merci de nous faire confiance. Mais ne vous inquiétez pas, nous n'allons pas essayer les plâtres, nous allons faire de jolis plâtres et ce sera très emblématique, j'ose l'espérer.

J'aimerais avoir une petite pensée émue, si vous le permettez, pour Olivier Colin, celui qui avait porté le premier projet, qui devait installer une maison dentaire en bout de piste, si je puis dire. Ceci devait être l'amorce du projet immobilier mais, le pauvre a été "victime" des fouilles. N'oublions pas qu'il avait engagé quelques menues monnaies, on ne lui a jamais proposé de le rembourser mais, pour lui, c'était tout de même de l'argent perdu. C'est pour cela qu'en cet instant, j'ai une pensée pour lui, parce que ce futur projet immobilier se fera sans lui, sachant qu'il s'est bien installé depuis puisqu'il a un beau bâtiment industriel sur la zone et que son épouse a fait un très joli cabinet dentaire.

Tout cela préfigure donc une réussite à venir. Merci Monsieur le Maire. Nous n'avons plus qu'à bien nous tenir pour respecter les délais.

M. le Maire.- Tout à fait, c'est important. Je ne suis pas inquiet pour la Maison pour Tous parce que Champagnole a réalisé de nombreux lotissements, il y a certes quelques décennies mais il y a tout de même eu de grands succès et pas que sur Champagnole, sur Cize également, dans le virage de Gerland, sur la droite, avec toutes ces maisons qui se ressemblaient. Sur Largillat, toute la partie liée avec les Acieries.

On remonte là à quelques décennies en arrière mais la Maison pour Tous était tellement implantée à Champagnole à l'époque que je ne suis pas inquiet pour la réussite de cette opération.

M. Pernot.- On est porté par de bon signe !

M. le Maire.- Il y a une histoire.
Y a-t-il des questions ?

M. Laithier.- Je voudrais ajouter un point que je n'ai pas détaillé sur le plan. On va se servir de l'espace vert constitué par la zone archéologique qui est totalement inconstructible, on ne peut même pas y planter un arbre. Finalement, les façades Sud, donc les façades ensoleillées de cette partie qui sont en accession donnera une sensation de plus d'espace.

M. le Maire.- Ce que vous voyez, c'est une bande de garages qui sépare l'espace City-Stade, ils sont là pour une séparation entre le City-Stade où tous les gamins s'amuse et les logements.

Y a-t-il des questions ?

M. Pernot.- Une petite précision. On inaugurerà la Maison pour Tous en septembre ou octobre de cette année.

M. le Maire.- Pas là mais là-bas.

M. Pernot.- Oui, là-bas. Ce sera les constructions de la Maison pour Tous et la Maison pour Tous sera au bout de la grande Rue, au 79 Avenue de la République.

M. le Maire.- Il y en a même qui pourront venir à pied !

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, c'est que les explications ont été suffisamment claires.

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour cette unanimité.

15. Gendarmerie : travaux d'isolation extérieure et convention de mandat

M. le Maire.- "La Gendarmerie Nationale occupe un bâtiment communal situé avenue Jean Jaurès, bâtiment qui comprend les bureaux et 5 logements. En outre, un bâtiment contigu, propriété de l'OPH du Jura, assure la résidence des autres gendarmes.

Les travaux d'amélioration des bâtiments avaient été stoppés ces dernières années en raison du projet de construction d'une nouvelle caserne. Or, ce projet a été abandonné par le Ministère de l'Intérieur.

La Direction des Affaires Immobilières de la Gendarmerie Nationale a engagé de nouveaux contacts avec la Ville et l'OPH du Jura afin de programmer une opération d'isolation extérieure des bâtiments. L'opération serait conjointe entre les deux propriétaires.

Il conviendrait d'engager les études à l'automne 2016 afin de permettre une transmission du dossier au ministère dans le 1^{er} trimestre 2017. En cas d'accord, les travaux seraient réalisés en 2018.

Cette opération engendrerait une majoration du loyer (sur la base de 6 % du coût TTC des travaux). Pour information, le loyer annuel versé par la Gendarmerie est de 71 016 €.

Dans le cadre de l'opération conjointe Ville/OPH, il convient de désigner un maître d'ouvrage unique qui est l'OPH du Jura. Une convention de mandat doit être établie à ce sujet afin d'engager les démarches.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de cette opération d'une part et d'autre part d'approuver la convention de mandat désignant l'OPH du Jura comme maître d'ouvrage. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Il y a l'équivalent de six logements. Il faut que le projet soit validé par le Ministère de l'Intérieur avant septembre. Cela permet des augmentations de loyers pour payer les travaux parce qu'ils font baisser les charges, avec de l'isolation extérieure. Il s'agit donc d'une opération blanche.

Y a-t-il des questions ?

M. Duprez.- Nous sommes d'accord pour isoler les gendarmes !

M. le Maire.- Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

16. Cession de terrains à la Communauté de communes : parcelle BO n° 11 et 13

M. le Maire.- "Des discussions ont lieu depuis plusieurs mois avec la Communauté de communes et Monsieur Jean-François Brocard, exploitant agricole de l'EARL de Champagne. Suite à l'urbanisation de terrains pour la zone d'activités commerciales, la CCCPHJ devait à l'exploitant une indemnité de 27 235 €. En accord avec la Chambre d'Agriculture, il avait été convenu que ce montant pourrait être utilisé pour l'acquisition de nouveaux terrains à mettre à disposition de l'agriculteur.

En parallèle, par délibération en date du 12 avril 2016, la Ville a approuvé une modification du régime forestier, avec intégration de nouvelles propriétés et distraction de parcelles actuelles. Parmi ces dernières, figure une partie des parcelles cadastrées Section BO n° 11 et 13. Concernant la parcelle BO n° 11, il s'agit d'une surface d'environ 3 ha 60 a, qui constitue une excroissance boisée de faible qualité au milieu des terres agricoles. Son déboisement est prévu prochainement avec l'ONF. Pour la parcelle BO n° 13, il s'agit d'une surface d'environ 4 500 m², contiguë à des pâtures et en bordure d'un chemin existant. Celle-ci est déjà déboisée.

Il est proposé de céder ces deux parcelles à la Communauté de Communes au prix de 0,20 € le m², étant précisé que la surface définitive sera établie lors du document d'arpentage du géomètre. L'évaluation du service des Domaines était initialement à 0,37 € le m² pour la parcelle BO n° 11, elle vient d'être revue à la baisse à 0,13 € le m², identique à l'évaluation pour la parcelle BO n° 13. Il convient également de considérer que la Communauté de Communes va prendre en charge les frais de remise en état des terrains (broyage des souches, etc...). Les terrains, transformés en pâture, seront ensuite loués par la Communauté de Communes à Monsieur Brocard.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession d'une partie des parcelles cadastrées Section BO n° 11 et 13 dans les conditions énoncées et au profit de la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer les actes notariés et toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?
Je mets au vote : qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

17. Centre aquatique : cession du terrain d'assiette à la Communauté de Communes

M. le Maire.- "La Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura a intégré dans ses statuts la compétence optionnelle intitulée « Equipements sportifs liés à la natation ». C'est dans ce cadre que la communauté de communes a été maître d'ouvrage du nouveau centre aquatique Les Tritons situé rue Léon Blum à Champagnole.

La Ville de Champagnole est propriétaire du terrain d'assiette de ce complexe. Les travaux achevés, il a été possible de mettre au point, avec le géomètre, le périmètre définitif des installations.

Il est donc à présent proposé de se prononcer sur la cession du foncier à la communauté de communes. Il s'agit d'une partie des parcelles cadastrées Section AO n° 8, 13, 15, 22, 32, 59 et 61, l'ensemble représentant une surface de 18 390 m². La cession s'effectuera à l'euro symbolique dans la mesure où la commune accueille ce centre aquatique sur son territoire et qu'elle n'a pas eu à le financer.

L'évaluation du service des Domaines est en cours et sera communiquée lors de la séance.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession à la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura du terrain d'assiette du centre aquatique selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Pour ceux qui sont élus à la Communauté de communes, nous avons déjà délibéré pour acquérir l'endroit où a été construite la piscine ainsi que la voirie qui y mène. C'est du terrain qui appartient encore à la commune, peut-être plus pour longtemps. La Communauté de communes a décidé de nous acheter le terrain pour 1 €, ce à quoi nous n'étions pas opposés. Je vous propose donc de céder à la Communauté de communes le terrain de cette belle piscine afin qu'elle leur appartienne réellement puisqu'elle est construite sur un terrain communal.

Y a-t-il des questions ?
Je mets au vote : qui est contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

18. Marchés de travaux

M. le Maire.- "Une consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée pour l'opération suivante : Aménagement du parking « Marché ».

Il s'agit de procéder à l'aménagement définitif de l'espace situé entre la rue Leclerc, l'église et l'ancien centre de distribution postal.

Deux lots sont prévus : Lot 1 - Terrassements VRD Enrobé et Lot 2 - Système de péage.

Cela comprend les travaux de réseaux d'électricité, d'éclairage, d'eaux pluviales, de terrassements et de revêtement. Cela comporte également l'installation d'un système de péage, avec barrières, bornes d'entrée et de sortie, caisse automatique et système de gestion.

Concernant le lot 2, l'analyse des offres doit se poursuivre et l'attribution aura lieu pour la prochaine séance du Conseil municipal.

Les travaux du lot 1 commenceront début septembre. Il conviendra ensuite de désigner le titulaire du lot 2 afin de garantir la bonne coordination de l'opération en particulier pour l'alimentation par les divers réseaux des installations du système de péage.

Le parking lui-même sera bien réalisé à l'automne 2016 mais les bornes et barrières d'entrée et de sortie et la caisse automatique ne seront installées qu'au printemps 2017.

Le lot 1 est attribué à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 59 937,00 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le marché de travaux avec l'entreprise EIFFAGE pour le lot 1. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires."

Ce n'est pas un parking payant mais un parking 2 heures gratuites. Il y a une nuance. C'est-à-dire qu'on a un ticket en entrant dans le parking, les deux premières heures sont gratuites et si on reste plus longtemps, on se fait taxer. C'est pour éviter les voitures "tampons", que ce soit aussi bien les employés de la mairie que les commerçants.

Nous avons deux offres, une à 77 000 € et une à 66 000 € ou un peu plus de 60 000 €. Elles ne sont pas très éloignées l'une de l'autre et, techniquement, pour le lot 2, nous sommes incapables de dire qui est le mieux-disant, ce n'est en effet pas forcément celui qui va nous fournir quelque chose de moins cher. Si c'est tout le temps en panne, ce n'est pas la peine. Nous allons donc nous renseigner auprès de communes qui ont ce type d'équipement pour voir comment cela fonctionne chez eux. Si tout est parfait avec le moins-disant, on attribuera à ce dernier. Nous attribuerons le lot en septembre.

Je vais vous donner le résultat des offres pour le lot 1. C'est un lot que nous avons estimé, au budget, à 100 000 € TTC. Nous avons reçu 5 offres :

SJE : 84 000 €

Eurovia : 66 000 €

Bonnefoy : 71 000 €

Famy : 78 000 €

EIFFAGE : 59 937 € HT.

Il n'y a pas photo, sachant que ce sont toutes des entreprises spécialisées dans les travaux de VRD, nous n'avons aucune raison de ne pas attribuer au moins-disant.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Pour information, c'était inscrit à l'ordre du jour des marchés de travaux d'amélioration du réseau potable dans la mesure où l'estimation était supérieure au seuil de 90 000 € Hors Taxes.

C'est le règlement: tout ce qui est supérieur à 90 000 € Hors Taxes doit passer obligatoirement en Conseil municipal. Ce qui est en dessous doit obligatoirement passer en commission mais là, on est en dessous.

Je vais vous donner les résultats. Après consultation, il s'avère que le montant est inférieur à ce seuil. Par conséquent, une délibération du Conseil municipal n'est pas nécessaire puisque le Maire a délégation pour signer les marchés jusqu'à 90 000 €. Toutefois, pour information, l'entreprise Rusthul Arnaud BTP a été retenue dans le lot 1, Rue du Martelage pour un montant de 39 590 € et le lot 2, rue Clovis Brocard, pour un montant de 39 295 €.

Nous sommes donc en dessous des 80 000 € alors que nous avons une estimation de 100 000 € Hors Taxes. J'ai le détail des offres si vous les voulez. Nous avons une offre à 39 590 € pour des débuts dans 10 jours étant donné qu'on fait cela pendant les vacances

scolaires, pour la rue Clovis Brocard, puisque le ramassage scolaire y passe. C'est pour relier et renforcer le réseau entre, en gros, la rue Baronne Delort et vers l'Euro Jeanne.

Les offres allaient de 66 000 € à 39 000 €.

La rue du Martelage, c'est pour faire un bouclage depuis les abords de la rue Clémenceau jusqu'à Girardot. On va faire un bouclage et on se débarrassera de cette conduite qui est trop petite, qui est le long de la voie ferrée, sur des terrains privés, etc. En la mettant aux normes, on assure la distribution d'eau potable.

M. Duprez.- Et on bouche les trous dans la rue du Martelage.

M. le Maire.- On va déjà en faire un gros puisqu'on va faire une tranchée.

M. Pernot.- Je trouve absolument anormal que la rue du Martelage soit financée par les Champagnolais. J'ai lancé le débat à la Communauté de communes, il stagne un peu, je suis prêt à en convenir, mais c'est une rue qui ne dessert que des entreprises. A partir de là, c'est une rue qui doit être prise en charge par la Communauté de communes.

M. Duprez.- Nous avons déjà eu un cas de ce genre à la Com'com.

M. Pernot.- Personnellement, je pense qu'il faut que la réflexion aboutisse à la prise en charge par la Communauté de communes afin qu'on puisse enfin la faire parce que c'est nécessaire. Mais il est absolument anormal que les Champagnolais soient les seuls à assurer son financement. Qu'il y ait des fonds de concours, des solutions de trouvées, cela me semble cohérent mais dans la mesure où elle ne dessert que des entreprises, c'est une route qui rentre dans les investissements qui doivent être portés par la Communauté de communes.

M. le Maire.- Tout à fait.

M. Duprez.- Tu auras notre soutien.

M. le Maire.- On en a déjà discuté et cela a du mal à s'enclencher.

M. Pernot.- *(Inaudible)*

M. le Maire.- C'était donc pour la rue du Martelage à 39 595 €.

Pour la rue Clovis Brocard, nous n'avons eu que deux offres, SBTP à 45 655 € et Rusthul à 39 295 €. Il n'y a donc pas photo non plus. Voilà pourquoi ces deux lots sont attribués à l'entreprise Rusthul Arnaud.

Il y a également la viabilisation du Grand Parc où c'était plus tendu sur les offres. Il s'agit de viabiliser les quatre premières parcelles de ce qu'on appelle le Grand Parc qui est l'ancien parc David, l'ancienne maison Boitard.

Les travaux débuteront à partir du 18 juillet. On débute très rapidement et on délibérera dès septembre. Dès que la viabilisation est faite, on délibère car on a les clients pour les parcelles.

Pour viabiliser les quatre premières parcelles, nous avons reçu cinq offres. Je commence par le plus cher.

SJE : 88 000 €

SBTP : 69 964 €.

Bugada : 60 000 €

Famy : 48 529,65 €, entreprise basée dans le Jura, à Larnaud.

Rusthul : 48 364,75 €.

Je vous informe donc qu'Arnaud Rusthul TP va démarrer les travaux tout de suite, il a été le moins-disant sur cette affaire.

M. Duprez.- Est-ce qu'il aura le temps de tout faire ?

M. le Maire.- Je pense, oui. En ce moment, dans les travaux publics, les plans de charge sont "à vue". Le marasme n'est pas terminé dans les TP, il continue. Dans certaines boîtes, les plans de licenciements continuent.

Il y a également la société Bugada qui a répondu sur la rue Martelage, mais qui a été relativement distancée également.

J'en ai fini avec les travaux divers et pour cette commission.

NEUVIÈME COMMISSION : JEUNESSE, ÉVÉNEMENTIEL

19. Attribution d'une subvention pour un tournoi scolaire d'échecs

M. David-Rousseau.- "Le Comité Départemental du jeu d'échecs du Jura organise depuis neuf ans, courant juin, un maxi tournoi pour permettre à tous les élèves, de la maternelle au collège, ayant bénéficié durant l'année scolaire de l'enseignement du jeu d'échecs, de se rencontrer lors d'un concours.

De nombreuses écoles du département sont inscrites, dont deux écoles élémentaires de Champagnole, Hubert Reeves et Jules Ferry avec la participation de 68 élèves.

La principale dépense de cette manifestation concerne les frais de transport pour lesquels une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental du Jura.

Cette demande ne couvrant pas l'ensemble des frais et étant conditionnée par l'obtention de subventions municipales, le Comité Départemental du jeu d'échec du Jura sollicite la commune pour une aide financière d'un montant de 700 €.

Les membres de la commission Jeunesse, Événementiel réunis le mercredi 15 juin 2016 ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 700 € au regard du nombre d'élèves concernés.

Il est demandé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 700 € au Comité Départemental du jeu d'échecs pour l'organisation d'un tournoi scolaire d'échecs."

Avez-vous des questions ?

Intervenante.- Il aura lieu quand ?

M. David-Rousseau.- C'est fait.

M. le Maire.- J'ai assisté au Conseil d'école de Jules Ferry où Ghislain Meule en a parlé, ils s'étaient bien débrouillés, ils étaient très contents car ils se sont très bien classés. Je ne sais pas comment exactement.

M. David-Rousseau.- Je passe au vote : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

20. Avenant au contrat enfance/jeunesse

M. David-Rousseau.- "Le Contrat Enfance Jeunesse est établi entre la C.A.F du Jura, la Communauté de Communes « Champagnole Porte du Haut Jura » et la Ville de Champagnole.

Un avenant doit être signé en 2016 afin de prendre en compte la hausse du nombre d'agrément du Relais Assistantes Maternelles depuis le 1^{er} janvier 2016, pour lequel la Communauté de Communes perçoit une prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

La convention étant tripartite, l'avenant devra également être signé par la Ville de Champagnole.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cet avenant et d'autoriser le Maire à signer l'avenant concerné."

Avez-vous des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Cathy.

HORS COMMISSION

21. Attribution d'une subvention à « l'Ecole du Chat »

M. le Maire.- "L'Ecole du Chat basée à Arbois a pour objectif principal de limiter la population des chats errants sans maître en les remettant en liberté après les avoir stérilisés et pucés.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'attribuer une subvention de 500 € à l'Ecole du Chat."

Vous avez vu le fléau que tous ses chats qui traînent partout représentent, ils se reproduisent comme des lapins ! Cette association basée à Arbois s'occupe de les stériliser, ce qui leur coûte 30 €. Sur le secteur de Champagnole, l'an dernier, ils en ont stérilisé 148. Ce qui est tout de même énorme. Les chats pullulent et deviennent vraiment un fléau.

Je les ai rencontrés, ils m'ont demandé une subvention. Je leur ai donc proposé 500 €, sachant que cela leur coûte 3 à 4 000 € sur le secteur de Champagnole. Je leur ai également demandé d'aller rencontrer les maires des autres communes puisqu'il y a des chats errants un peu partout.

Ces gens œuvrent pour le bien de la chose.

M. Pernot.- Je sais qu'on a vite fait de faire pleurer dans les chaumières avec ces problématiques animales. C'est quelque chose qui me paraît complètement aberrant, les gens se plaignent de la gêne qu'occasionnent les chats errants. Or, le chat errant attrapé est stérilisé et on le remet là où on l'a attrapé. Il ne faut pas s'étonner que certains, excédés, finissent par agir comme ils ne devraient pas le faire. Je suis le premier à la dire.

Je pensais qu'ils les mettaient à la SPA dans un premier temps en vue de leur adoption et puis, passé un temps, qu'ils les éliminaient, comme cela se faisait par le passé. Mais je sais que cela fait pleurer dans les chaumières. Certains appellent pour nous dire leur ras-le-bol des chats errants, surtout dans certains quartiers résidentiels. Moi, je ne sais pas ce qu'il faut faire, sachant que le fait de les stériliser n'élimine pas le problème. Les chats errants reviennent naturellement et ils pullulent joyeusement !

Je sais que c'est un problème qui est compliqué. Je ne sais pas si c'est le législateur qui doit s'en emparer mais si les associations qui remettent les chats dans le circuit œuvrent bien.

M. le Maire.- Mais ils ne se reproduisent plus.

M. Pernot.- Je ne crois pas une seconde à l'éradication par la stérilisation des chats errants parce que les gens sont incapables de gérer cela, ils n'ont plus les moyens d'emmener leur chat chez le vétérinaire pour le faire stériliser. Le résultat est la prolifération des chats.

A mon sens, les plus « humains » avec les chats, ce ne sont pas ceux qui font des petits chats des chats errants. Je pense qu'il faudrait que les associations animalières se posent des questions à ce sujet.

M. le Maire.- Ces gens-là ne font pas que stériliser les chats. Ils prennent en charge également les portées de petits chats parce qu'ils n'ont pas envie de les tuer, sachant que la loi interdit de les tuer.

M. Pernot.- Si c'est un chat abandonné...

Mme Bador.- Ils ne sont pas forcément abandonnés. Un chat ne se maîtrise pas. Si votre chat se sauve chez le voisin, qu'on vous le prend pour le tuer, je ne trouve pas cela normal. Les chats se promènent, cela ne veut pas dire qu'ils n'appartiennent à personne.

M. le Maire.- Il y en a plein mon quartier mais je les connais tous, ils ont tous un nom.

M. Pernot.- C'est facile ! Ne stérilisez plus vos chats, laissez-les dans la rue, la municipalité va vous payer...

M. le Maire.- Je savais bien que ce point allait donner lieu à un débat qui serait le plus passionnant de la soirée !

Mme Bador.- On ne peut pas se permettre de prendre les animaux comme cela, sans savoir s'ils appartiennent à quelqu'un ou pas.

M. Pernot.- L'identification est obligatoire.

Mme Bador.- Oui, mais cela ne se voit pas.

M. Pernot.- Les policiers municipaux le savent.

M. le Maire.- Ce sont les vétérinaires qui le font.

M. Pernot.- C'est la police municipale qui leur court après ! Ce n'est pas l'association.

M. le Maire.- Une dame de mon quartier en fait partie, je sais qu'elle connaît tous les chats du quartier, tous ceux qui sont aux habitants. Si jamais il arrive un intrus, elle le sait tout de suite.

Avec les petits chats, ils trouvent des gens de bonne volonté qui les gardent et qui les font adopter afin qu'ils ne deviennent pas des chats errants.

M. Binda.- Un chat est toujours un chat errant !

M. Pernot.- Un chat non identifié est un chat errant.

M. le Maire.- Sans ces gens-là, ce serait donc encore bien pire et nous n'avons rien d'autre à Champagnole.

M. Duprez.- Je propose qu'on leur donne 1 000 € pour le service qu'ils nous rendent.

M. le Maire.- On leur a déjà proposé 500 €. On leur donnera plus l'an prochain.

M. Duprez.- Ils rendent un grand service.

M. le Maire.- Je crois qu'on leur avait donné 120 € l'an dernier. On les a donc déjà augmentés cette année.

M. Pernot.- En remettant les chats en circulation, ils ne rendent pas service. Ils ne rendent qu'un demi-service et ils énervent tout le monde.

M. Duprez.- Merci pour ton soutien !

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a d'autres réflexions sur cette subvention à « l'Ecole du Chat » ?

Je mets au vote la subvention de 500 € qui est proposée : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

22. Nombre d'adjoints et modification du tableau des indemnités des élus

M. le Maire.- C'est le même que la dernière fois sauf que les noms n'avaient pas été marqué, ainsi que le nombre d'adjoints aux maires fixé par le Conseil municipal, donc sept actuellement. Nous devons donc reprendre une délibération que nous avons déjà prise.

"Lors du dernier Conseil municipal une délibération a été prise concernant les indemnités des élus.

Une rectification doit être apportée pour apporter plus de clarté à la décision.

Cette disposition prend effet selon la date de nomination et les membres du conseil municipal sont appelés à délibérer sur ce qui suit :

Nombre d'adjoints au maire fixés par le conseil municipal (article L.2122.2 du CGCT) : 7

Fonction	Prénom NOM	Taux (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute	Majoration chef-lieu de canton (15%)	Total
Maire	Guy SAILLARD	55	2090,81 €	313,62 €	2 404,43 €
1er adjoint	David DUSSOUILLEZ	25	950,35 €	142,55 €	1 092,90 €
2ème adjoint	Annelise MARTIN	19	722,27 €	108,34 €	830,61 €
3ème adjoint	Arielle BAILLY	19	722,27 €	108,34 €	830,61 €
4ème adjoint	Pascal GRENIER	19	722,27 €	108,34 €	830,61 €
5ème adjoint	Véronique DELACROIX	19	722,27 €	108,34 €	830,61 €
6ème adjoint	Clément PERNOI	0	0	0	0
7ème adjoint	Christine BENOIT	19	722,27 €	108,34 €	830,61 €
Conseiller Délégué	Rahima IBATOU	9	342,13 €	0	342,13 €
Conseiller Délégué	Serge BOUVET- DIT- MARECHAL	9	342,13 €	0	342,13 €
Conseiller Délégué	Catherine DAVID ROUSSEAU	9	342,13 €	0	342,13 €
Total mensuel (arrondi) :		202	7678,90 €	997,87 €	8676,77 €
		Total annuel:	92146,8 €	11974,44 €	104121,24 €

M. Duprez.- Nous ne participerons pas au vote puisque nous ne sommes pas concernés, comme la dernière fois.

M. le Maire.- Tout à fait, donc trois qui ne participent pas au vote.
Pour les autres, qui est contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

23. Forêts communales – travaux 2016

M. le Maire.- "Programme de travaux :

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la réalisation des travaux suivants dans les forêts communales pour l'année 2016 :

- Coût total des travaux : 19 977,65 € TTC dont :
 - travaux sylvicoles dans la parcelle 23 (intervention en futaie irrégulière) pour un montant de 10 215 € HT ; dans la parcelle 10 (dégagement manuel de plantations) pour un montant de 3 006,50 HT.
 - travaux de maintenance (entretien du réseau de desserte et du parcellaire) pour un montant de 4940 € H.T."

Ce sont des travaux qui nous sont proposés par l'ONF et qui ont été vus par Monsieur Pascal Grenier avec l'ONF. Ce sont des travaux récurrents que nous faisons avec l'ONF tous les ans.

Y a-t-il des questions ?
Je mets au vote : qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

24. Adhésion à l'association « Mouchard TGV-TER »

M. le Maire.- "En 2015, l'association Mouchard TGV-TER a été créée avec pour objectif prioritaire de soutenir, aménager, développer et si nécessaire défendre l'arrêt du TGV en gare de Mouchard.

Dans le même temps, l'association se propose d'œuvrer pour tenter d'améliorer, développer et si nécessaire défendre la globalité des relations TER desservant l'étoile ferroviaire de la gare de Mouchard en direction de Dole-Dijon, Pontarlier-Lausanne, Besançon-Strasbourg, Bourg-Lyon ainsi que du Haut Jura avec la ligne des Hironnelles.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le soutien et l'adhésion de la commune à cette association.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

J'ai reçu deux dirigeants de cette association, un Arboisien et un Muscadien. Ils sont venus plaider pour la bonne cause et afin que la ville de Champagnole rejoigne le giron de tous ceux qui défendent nos lignes, non seulement les arrêts TGV mais également la ligne des Hironnelles. Nous sommes donc absolument concernés.

M. Pernot.- On n'y était donc pas déjà ?

M. le Maire.- Non, nous n'étions pas dans l'association. Nous allons donc y être. Nous étions allés manifester mais nous n'étions pas dans l'association.

M. Pernot.- On avait participé au financement de l'étude de la CCI.

M. le Maire.- Il s'agit de participer maintenant à cette association où sont toutes les communes concernées.

Je pense que cette question ne devrait pas souffrir d'oppositions.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Communication

M. le Maire.- Jean-Louis Duprez m'avait demandé les effectifs. Vous avez la masse salariale pour 4 748 000 € en 2014 et 4 519 000, sachant que pour 2016, on l'acte au BP et que c'est toujours surestimé. On sera donc en baisse cette année encore parce que nous n'avons pas le choix.

Emplois équivalents temps plein, en 2014, nous avons, avec le CCAS, 126,84. En 2015 : 119,69 puis 114,20, nous continuons donc à descendre puisque nous ne remplaçons pas les départs en retraite.

Vous avez les effectifs commune et CCAS. De 132 nous sommes passés à 126 et ça va continuer à descendre un peu jusqu'à fin 2017. J'avais annoncé 17 et ce sera à peu près 17. 132 moins 17, on devrait finir à 115 à fin 2017 pour ce qui est du nombre d'employés à la commune de Champagnole, à epsilon près.

Questions diverses

M. Duprez.- Une question diverse qui concerne ChampaBus. Où en sommes-nous dans les discussions ? Quand allons-nous avoir une prochaine réunion de travail ?

Cela fait deux mois et on n'entend plus rien, on ne voit plus rien. Donc quand allons-nous nous réunir pour travailler sur ce dossier ?

M. le Maire.- Bientôt. Un contact a été pris avec JuraBus.

M. Duprez.- C'était il y a déjà un mois.

M. le Maire.- Oui, il y a un mois. Maintenant, il y a un rendez-vous de pris à nouveau avec JuraBus et je rencontre Monsieur Galletier, de JuraBus, après-demain. Il nous a envoyé une estimation qui n'était pas bonne.

M. Duprez.- Je ne le sais pas.

M. le Maire.- Il y a eu une estimation où on n'amortissait pas un bus sur 5 ans.

M. Duprez.- Ce serait bien que le groupe de travail en soit informé car nous ne sommes pas informés.

M. le Maire.- Je vous informe aujourd'hui.

Ils n'ont pas compris. Ils sont partis sur l'amortissement d'un grand bus électrique à plus de 600 000 € alors que ceci avait été bien précisé. Il y a eu deux intervenants, un intervenant technique et un intervenant financier. L'intervenant technique n'a pas donné les bonnes informations à l'intervenant financier. Je dois rencontrer l'intervenant financier afin qu'il nous fasse une étude financière correcte.

M. Duprez.- Nous aurons donc bientôt une réunion pour savoir ce qui se passe.

M. le Maire.- Voilà ! Le dossier n'est pas enterré mais il y a eu de mauvaises informations.

M. Duprez.- Est-ce que ce sera avant le mois de septembre ?

M. le Maire.- Oui, je pense.

Mme Benoit .- Je pensais avancer sur le projet. Le rapport financier va être fait avec celui qui sera fait au niveau du projet.

M. le Maire.- Le financier de JuraBus sera donc dans nos murs après-demain.

M. Duprez.- J'ai donc bien compris que nous aurions bientôt une réunion de travail.

M. le Maire.- Y a-t-il une autre question ?

M. Tissot.- J'ai une autre question concernant le Grand Parc. J'ai été un peu surpris que nous n'ayons pas une autre solution que celle de brûler des branches en plein centre-ville.

M. le Maire.- Lorsqu'on a commencé, tout allait bien. Il est interdit, pour les particuliers, de faire de l'écobuage avant le mois de mai sous réserve d'autorisation. Il est également interdit, pour les particuliers, de brûler des branches. Les seules autorisations de faire du brûlage de branches, c'est en cas de chantier de bûcheronnage.

C'est parti le premier jour, c'est pour cela qu'il y en a un ou deux qui se sont offusqués, pas de la fumée, uniquement du feu. Sur le principe, c'est tout à fait autorisé.

Qu'allions-nous faire de ce tas de branches ? Il ne pouvait pas nous servir à quoi que ce soit vu que c'est principalement, à 99 %, de la branche de sapin, le sapin étant un résineux qui est un puissant anti-germinatif. Il est donc déconseillé de mettre cela au pied de vos haies si vous ne voulez pas qu'elles crèvent.

Le bûcheron nous avait fait un devis qui comprenait le brûlage. Hier, il n'y avait pas de souci puisqu'il n'y avait pas de vent. Aujourd'hui, il y a eu un souci puisque le vent s'est levé à 10 heures, a envoyé la fumée en direction du quartier Les Champs Sarrazins. Habitant rue des Champs Sarrazins, j'ai moi-même été incommodé, je sais donc de quoi je parle, ceci de 10 heures à midi. A 13 heures, j'ai appelé le bûcheron pour lui dire de tout arrêter à cause du vent. Sinon, c'est ce qu'il y avait de plus simple.

A 13 h 30, nous avons contacté le lieutenant Guyon de la caserne des pompiers. Ils sont venus en traversant la ville en klaxonnant, ce qui n'était pas forcément nécessaire puisqu'il n'y avait pas le feu ! Les pompiers ont donc arrosé, ils ont répandu 8 000 litres d'eau, deux citernes de sûr, voire trois, et ça fume encore un peu.

Ce système d'élimination est pour l'instant arrêté. Ce soir, il n'y avait plus que quelques fumettes. Tout allait bien tant qu'il n'y avait pas de vent. Mais c'est un vent d'ouest qui s'est levé et qui a tout embarqué. C'est donc terminé.

Si vous en entendez parler, on ne brûle plus. Je ne sais pas ce qu'ils vont en faire. Il va falloir en discuter avec les bûcherons. Ils m'ont dit qu'on ne risquait rien un jour de pluie mais on ne relancera pas un feu sans avoir l'assurance à 100 % que cela ne repartira pas en direction des maisons, je vous le garantis.

Je savais qu'ils allaient brûler aujourd'hui mais on ne pensait pas que le vent allait tomber aussi vite. Voilà pour l'explication.

Y a-t-il une autre question diverse ?

M. Tissot.- Concernant la baisse des dotations, quelle est l'autre incidence pour nous ?

M. le Maire.- On devait avoir une baisse de 184 000 € cette année. On n'a pas encore reçu de courrier. Pour l'instant, j'ai eu des informations à la télévision, on n'a rien d'officiel. Si vous prenez 184 000 €, que vous les divisez par deux, cela fait 92 000 €, donc en toute théorie.

Mais on a pris une taxe qui donne 38 000 € pour la commune de Champagnole, 12 000 € pour la Com'com, je crois. Pour l'ensemble de la communauté de communes : 76 000 €. Bercy se rattrape donc différemment.

M. Tissot.- Est-ce qu'il s'agit là de la taxe qui a été annoncée hier ou avant-hier, de 600 millions globalement ?

M. le Maire.- Non. Pour celle-là, on ne sait pas. C'est la nouvelle taxe parce que nous sommes riches. Sachez que la Com'com de Champagnole Portes du Haut Jura est riche, la commune est riche et toutes les communes aux alentours sont toutes riches ! Bercy nous prend donc pour donner aux pauvres. Je ne sais pas qui sont les "pauvres". Sont parfois classés "pauvres" ceux qui avaient mis de grosses taxes professionnelles ou encore ceux qui en avaient mis de toutes petites, voire pas du tout. Nous qui avons mis des taxes professionnelles globalement correctes, nous avons été considérés comme "riches", nous avons donc déjà 1 million qui partait. Maintenant, on est encore trop riche. On nous reprend donc encore un peu pour donner à de plus pauvres.

Clément, si tu veux ajouter un mot là-dessus.

M. Pernot.- Il s'agit de faire de la péréquation horizontale. C'est le pire système que vous puissiez mettre en place en termes de solidarité entre collectivités puisqu'il n'y a pas de critère de bonne gestion. Il y aura des critères de bonne gestion, tout le monde serait allé dans ce système de bon cœur puisqu'il faut être solidaire. Mais il n'y a pas ces critères de bonne gestion, ils regardent uniquement les situations financières globales et, résultat des courses, je crois que c'est 722 000 €. C'est-à-dire que la démarche de la ville de Lons qui consistait à gérer au mieux ses deniers est lourdement sanctionnée parce que c'est de l'argent que les Lédoniens ne retrouveront pas.

Quant à la dotation concernant les mairies, le Président de la République, comme il l'a annoncé et après avoir ponctionné 2014, 2015 et 2016, est revenu sur la troisième année. Puisque là, c'était de l'amusement en 2014, en 2015, c'était déjà 200 000 € pour nous. En 2016, c'était 200 000 €. En 2017, ce sera la moitié, donc 92 000 €. Par contre, et alors que ce n'était pas annoncé en 2018, il y aura 96 000 € et la réforme de 2017 est déjà répartie sur 2017-2018. Il s'agit là du cadeau électoral.

Il ne s'est donc engagé que pour le bloc communal. Ce qui est vrai pour la mairie est donc vrai pour la communauté de communes mais, a priori, ce n'est pas vrai du tout pour la Région, ni pour le Département.

Le racket de l'argent des collectivités locales continue donc avec toutes les conséquences que cela a – Guy a bien fait de le signaler -, en particulier sur l'économie de proximité portée principalement par des artisans du BTP qui en souffrent particulièrement. C'est pour cela que quand on peut faire du BTP, il faut le faire.

M. le Maire.- Vous ne serez pas surpris, on va refaire un tapis d'enrobé sur Champagnole qui était particulièrement en mauvais état. C'est depuis le rond-point côté Crotenay pour aller jusqu'au milieu du virage de la Bonde, avenue Herriot. Rabotage, tapis d'enrobé, c'est 30 000 €.

Cela m'embêterait que Monsieur Froem perde son maillot jaune sur le passage de roue à cause d'un trou !

M. Duprez.- Je passe souvent en vélo là-bas, je serai donc très content.

M. le Maire.- C'est en effet en mauvais état. C'est un cadeau qui nous restait du Conseil général, lors de la déviation de la RD5, inaugurée en 1995, la route a été déclassée et cette portion était déjà en mauvais état. Je ne vous décris donc pas son état actuel ! Vous ne serez donc pas surpris.

Pour votre gouverne, les travaux payés par le Conseil départemental, dont vous avez vu les rabotages au milieu de la rue Clémenceau aujourd'hui, sont terminés, cela doit être fait. Les enrobés commenceront demain. Il y en a pour plus d'une journée rue Clémenceau et ensuite à la Bonde. A la Bonde, c'est la commune qui paie. Pour les enrobés de la chaussée rue Clémenceau, ce n'est pas la commune puisque c'est une route départementale, c'est donc le Département qui paie. A cette occasion, nous avons fait les trottoirs puisque nous n'allions pas laisser des trottoirs abîmés à côté d'un enrobé neuf.

M. Pernot.- Il y a un collectif qui se met en place. Vous allez être sollicités, donc je vous le dis. Ceci dans le but de faire passer le Tour de France dans le vieux Champagnolais !

M. le Maire.- Avec la côte de l'abattoir !
Ce week-end, n'oubliez pas le festival du jazz, la montée du Mont-Rivel.

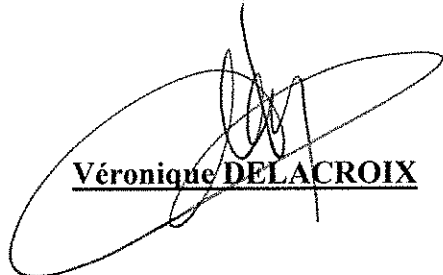
Mme Rousseau-David.- Samedi matin, le Champa Urban sports et la montée du Mont Rivel.

M. le Maire.- De 10 heures à midi, c'est sur la place.
Il n'y a rien d'autre ce week-end ? C'est déjà pas mal ! Il y a un match de foot dimanche soir !

Il me reste à vous offrir le pot de l'amitié et à vous remercier pour votre présence.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 h 30.

La Secrétaire de Séance

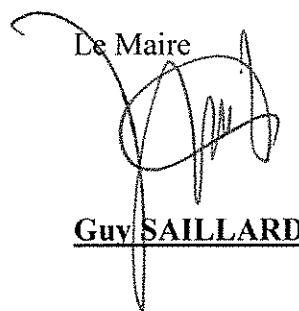


Véronique DELACROIX



Ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

Le Maire



Guy SAILLARD